Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Diologique et à l'étiquétage des produits biologiques									
	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0028893.2024.007		<u></u>	OHES CAPITAL	I.2 Type d'Opérateur				
					☑ Opérateur				
			343		Groupe d'opérateurs				
					Coloupe a operateurs				
			# <u>?</u>	经					
S			<u>(1987)</u>						
ire									
t 0]									
ga	I.3 Opérateur ou	Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
bli	Nom	SARL MARGERIE			Autorité	ECOCERT FRANCE	•		
0	Adresse	dresse FERME BIO MARGERIE Rte de Beauvallon - 335 chm de l'Olagnier Rte de Beauvallon - 335 chm de				Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR			
ıts		l'Olagnier 26800 Portes-lès-Valence				France	Code ISO	FR	
ıeı	Pays	France	Code ISO	FR					
én									
Eléments obligatoires	L5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
Partie I:	• Production	Production							
tie	• Préparation								
ar	• Distribution /	Distribution / Mise sur le marché							
Ь	 Stockage 	Stockage							
	I.C.Catémania								
	méthodes de pro	.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et néthodes de production							
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
	Méthode de production:								
	– production biologique, sauf durant la période de conversion								
	– production biologique avec une production non biologique								
	• (d) Produite agricolae transformás, y compris las produits da l'aguacultura, destinás à l'alimentation humaina								
	1	 (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: 							
	nethode de production: – production de produits biologiques								
	_	– production de produits biologiques – production de produits en conversion							
	_	– production biologique avec une production non biologique							
	-	F							
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
	convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
I.7 Date, lieu I.8 Validité									
		10 ootobaa 2024	Nom of FCC	CEDT ED ANCE	Certificat vala	ble du 11/09/2	024 au	31/03/2026	
	Date	23:51:39 +02	Nom et signature ECO	CERT FRANCE	Cortificat Valu	210 44 11/05/2		31,00,2020	
		(Europe/Brusse ls)		<i></i>					
	Lieu	L'Isle-Jourdain							
		(FR)	Ť						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848 Nom du produit spécifiques Boissons non-alcoolisées **Biologique** Céréale et grain: Blé tendre **Biologique** Fruit et fruit préparé: Drêches **Biologique** Fruit et fruit préparé: Figue **Biologique** facultatifs Fruit et fruit préparé: Fruit à pépin et noyau (autres) **Biologique** Fruit et fruit préparé: Poire **Biologique** Fruit et fruit préparé: Pomme **Biologique** Fruit et fruit préparé: Purée de poire **Biologique** Fruit et fruit préparé: Purée de pomme-kiwi Biologique ents : Fruit et fruit préparé: Purée de pomme-poire **Biologique** Fruit et fruit préparé: Purée de pomme **Biologique** Élém Fruits, noix, légumes et dérivés En conversion Fruits, noix, légumes et dérivés **Biologique** Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de poire **Biologique** Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de **Biologique** pomme/cassis Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de **Biologique** pomme/coing Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de **Biologique** pomme/fraise Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/framboise **Biologique** Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/groseille/framboise **Biologique** Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de **Biologique** pomme/groseille Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de Biologique pomme/kiwi Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/pêche **Biologique** Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme **Biologique** Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de raisin rosé, rouge, blanc **Biologique** Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de **Biologique** raisin/cassis Jus et boissons à base de fruits et légumes: L'étonnant **Biologique** d'abricot : Jus de pomme-abricot Jus et boissons à base de fruits et légumes: Le Pur Jus de Pomme Tremplin **En conversion** Jus et boissons à base de fruits et légumes: Nectar d'abricot **Biologique** Oléagineux: Tournesol Biologique Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité **Biologique** (autres) Protéagineux: Soja Biologique Sucres, mélasses, sirops et dérivés **Biologique** II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, Préparation Conditionnement: Fruit et fruit préparé Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées · Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que Préparation Conditionnement: Jus et boissons à base de fruits et

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

Activité

Éléments facultatifs spécifiques

Partie II:

Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5

légumes

sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités

Préparation Fabrication: Fruit et fruit préparé Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

Préparation Fabrication: Jus et boissons à base de fruits et légumes

Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

Stockage Stockage de produits conditionnés scellés • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités

effectuées

Stockage en vrac (produits non conditionnés OU conditionnés non scellés): Fruit et fruit préparé Stockage

• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités

effectuées

II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'artícle 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf

II.9 Autres informations

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.